

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 10 SEPTEMBRE 2018

La séance est ouverte à 19h30 par M. **Elvis Ahmetovic** Président du Conseil Communal.
L'appel nominal fait ressortir la présence de 31 Conseillers et 11 excusés.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2018.

Une modification est demandée par M. **Christophe Lanz** Syndic, en dernière page, au point " divers " au sujet du traitement des recours dans le dossier de la vente de terrains sous le moulin.
La Cour s'est rendue sur place en date du 26 février et non le 23.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour qui est modifié en point 1 avec l'adjonction de l'assermentation de deux nouveaux Conseillers.

La modification étant acceptée, le Président passe au point 1.

1. Assermentation de deux nouveaux Conseillers.

Le Président prie Mme Isabelle Baillif et M. Frédéric Ruchet présentés par l'Entente de venir devant l'assemblée. A la lecture du serment, ils promettent et sont applaudis par les présents.

2. Préavis n° 28/18 relatif au site des Prés-Clos, réfection Rotzérane et aménagements extérieurs.

Rapport de la commission lu par Mme **Line Seewer** Conseillère qui en conclusion demande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le rapport de la commission des finances est lu par Mme **Caroline Lambert** Conseillère qui en conclusion donne également un avis favorable.

M. **Rémy Roulet** Municipal rappelle que la Rotzérane est âgée de 22 ans. Elle est très bien entretenue et vieillit bien également. Des travaux d'entretien et d'aménagement sont toutefois nécessaires dont la première partie a été effectuée en 2015. La seconde est proposée ce soir et une autre le sera dans 2 ou 3 ans.

Suite à quelques précisions sur les travaux prévus, la parole est donnée à l'assemblée.

M. **Florian Ecoffey** Conseiller relève une "coquille" dans les chiffres du préavis à savoir qu'en page 2, paragraphe des " aménagements extérieurs ", la somme des montant est de CHF 45'000.- et non pas de CHF 47'000.-.

Le Président propose de passer au vote en l'état. Si le préavis est accepté, le montant des travaux ne doit pas obligatoirement être égal à celui annoncé. Si au contraire, le préavis est refusé, le nouveau sera corrigé.

M. **Jean-Claude Guillemain** Conseiller demande si dans le cadre du réchauffement climatique et de la transition énergétique, la Municipalité a pensé à équiper la toiture de la Rotzérane de panneaux solaires. Est-ce qu'elle pense prochainement demander une étude à ce sujet ?

M. **R. Roulet** prend note et l'ajoute aux projets à étudier.

M. **C. Lanz** ajoute que la plus grande partie de la consommation d'énergie est liée au chauffage à distance sur laquelle il est difficile d'intervenir. L'énergie solaire servirait pour l'électricité pure. L'investissement et l'amortissement sont inversement proportionnels.

L'idée n'est toutefois pas à écarter.

Quant à l'erreur de calcul soulevée précédemment, M. Lanz précise que les sommes estimées sont toujours les maximales.

Sans autre intervention, le préavis n° 28/18 est accepté à l'unanimité.

3. Préavis n° 29/18 relatif à l'aménagement d'un espace détente au Bosquet du Grand-Cercllet. Rapport de la commission lu par Mme **Aurélië Zioerjen** Conseillère qui demande en conclusion d'accepter le préavis tel que présenté.

M. **Rémy Roulet** explique que l'idée de ce projet est venue l'année passée alors qu'il avait fallu débarrasser le contenu de 3 bennes à ordures en déchets récoltés dans ce bosquet.

Restes des chantiers voisins ; tuyaux, pneus et autres cannettes de bière.

L'aménagement convivial de cet espace le rendrait plus propre et permettrait qu'il le reste.

Des habitants du village ont demandés à M. Roulet la mise en place d'un parcours Vita dans la commune ce qui était un peu complexe. De là, il s'est fait la réflexion de faire une piste finlandaise de 280 mètres en copeaux.

M. Roulet a eu plusieurs entretiens avec le voyer de l'État de Vaud qui a défini la nature du terrain puisqu'il s'en était occupé. Selon lui, le terrain ne demande aucun assainissement, les matériaux entreposés à l'époque n'étaient pas chimiquement dangereux.

M. **Christian Delacrétaz** Conseiller n'a relevé aucune mention dans le préavis comme quoi le bosquet repose sur une ancienne décharge. Au Canton, elle est inventoriée et cadastrée en tant que site pollué dû aux activités entre 1965 et 1979. Les anciens peuvent attester que les activités ont commencés bien avant, depuis les années 1940 et pas uniquement avec le dépôt de produits inertes. M. Delacrétaz met la responsabilité entre les mains de la Municipalité quand à l'exactitude de son analyse du terrain.

La pertinence de l'installation de la piste finlandaise ne convainc pas non plus M. C. Delacrétaz. Il pense que cela n'intéresse pas la majorité de la population sans compter que sa mise en œuvre n'est pas simple et va nécessiter un entretien important.

M. C. Delacrétaz relève encore qu'à plusieurs reprises, notamment dans le cadre du préavis 39/2015, le Conseil avait demandé de consacrer 2'000 m² pour la création d'un espace public ou de détente sur la parcelle 751 le long de la rue de la Gare.

M. C. Delacrétaz préconise donc de laisser l'espace du préavis de ce soir en l'état.

M. **Rémy Roulet** lui répond qu'il prend note mais souligne toutefois que le voyer cantonal s'est engagé ; si la confiance envers lui est mise en doute, à qui peut-on alors se fier ?

M. **Dominique Capelli** Conseiller soutient l'intervention de M. C. Delacrétaz.

M. **Christophe Lanz** relève qu'il ne s'agit pas de faire une place de jeux pour nos enfants mais d'un espace de détente. Plusieurs forages ont été réalisés et le voyer cantonal a été clair. Le terrain ne nécessite aucune mesure d'assainissement. Le projet est de rendre accueillant cet espace et de ne l'utiliser qu'en surface.

Quand à la parcelle 751, la Municipalité y travaille et présentera un projet cette année encore.

M. **Thierry Blanc** Conseiller soutient l'initiative de la Municipalité qui propose autre chose qu'une place de jeux ou des aménagements urbanistiques importants. M. T. Blanc propose que la Municipalité puisse présenter les résultats des sondages du terrain à qui le souhaiterait.

Mme **Line Seewer** Conseillère se rappelle que la ferme familiale se situait juste à côté du bosquet. Enfants, ils allaient y jouer. Il n'y a jamais eu de problème et cela devait être plus pollué qu'aujourd'hui. De plus, elle est d'avis de faire confiance en la Municipalité et aux sondages quand à la nature du terrain. A la volonté de chacun ensuite, de faire venir les enfants ou non.

M. **Mark Brissat** Conseiller habite le Grand-Cercllet et trouve que l'aménagement de cet espace est cohérent pour terminer celui du quartier.

Sans autre intervention, le préavis n° 29/18 est accepté à la majorité avec 19 voix ; 6 avis contraires et 3 abstentions.

4. Préavis n° 31/18 relatif à la vente d'une surface de 1'256 m² à détacher de la parcelle 346.

Rapport de la commission lu par Mme **Angela Jordan** Conseillère qui demande en conclusion d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Syndic précise que la Municipalité a tenu séances avec la commission d'urbanisme pour débattre de la vision à long terme. Un préavis d'intention n'avait dans un premier temps pas soulevé de remarque particulière dans lequel le m² était estimé entre 250 et 280.-. Une nouvelle offre avait été demandée et c'est d'elle dont il s'agit ce soir.

M. **Jean-Claude Guillemin** Conseiller rappelle que la parcelle ne faisait à l'époque pas partie du Grand-Cercllet. Il s'agissait d'un champ avec les installations pour le concours de bétail régional. Selon M. Guillemin, cette parcelle n'est pas polluée.

M. **Gilles Nagloo** Conseiller demande le nom du promoteur qui a été retenu.

M. **Christophe Lanz** lui répond que l'investisseur est la société Sollution Immo appartenant à M. Florian Reinhardt de Glion.

Sans autre intervention, le préavis n° 31/18 est accepté à la majorité et 3 avis contraires.

5. Communications de la Municipalité.

M. **Jean-Marc Chavannes** fait un appel aux volontaires pour la mise en place du pedibus scolaire. Les intéressés doivent s'annoncer auprès de lui.

M. **C. Lanz** annonce que le Conseil d'État souhaite faire rentrer en vigueur la RIE3 en 2019 sans attendre les subventions de la Confédération. Sans cette manne de près de CHF 120'000'000.- redistribuée aux Cantons et communes, le "clash" est assuré.

Une réunion avec l'UCV (Union des Communes Vaudoises) a eu lieu jeudi de la semaine passée. Le jour même, la phase finale des négociations a eu lieu au Conseil d'État pour la défense des communes. L'UCV a réussi à convaincre ce dernier pour qu'il donne subsides aux communes pour 2019 à hauteur de CHF 50'000'000.-

Pour contrer les effets de la RIE3, la commune allait perdre près de 6 points d'impôt et il aurait fallu les compenser.

Des décisions ont également été prises par le Canton et le Conseil d'État pour 2020. Moyennant un retour de 1.5 point d'impôts, le Canton serait prêt à prendre à sa charge le module AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile) pour les personnes âgées.

Le PPA (Plan Partiel d'Affectation) des Vernes a changé de nomination à PA (Plan d'Affectation). Le dossier a été déposé en deuxième lecture. D'ici le retour, des séances vont être organisées avec les propriétaires fonciers pour la signature des conventions. Une séance d'information à la population sera également mise en place cet automne.

6. Divers

M. **Julien Cattin** Conseiller rappelle qu'une initiative populaire avait été mise sur pieds l'année passée au sujet du don d'organes par consentement présumé. Il y a actuellement environ 80'000 signatures et pour que l'initiative soit recevable, il en faut 100'000. M. Cattin demande le soutien des présents et entourages.

Mme **Marlyse Buchs** Conseillère relève la disparition cet été de la cabine téléphonique près du collège. Elle est remplacée par un panneau publicitaire et elle demande comment se passe la gestion.

M. **Rémy Roulet** lui répond que Swisscom a décidé de la supprimer. Les vitres étaient régulièrement cassées.

Le panneau a été installé par une entreprise Suisse allemande et c'est elle qui le gère. Il est tactile, le site de la commune y est accessible. Le Greffe a la possibilité d'y insérer des communications. Cette installation et sa gestion sont gratuites.

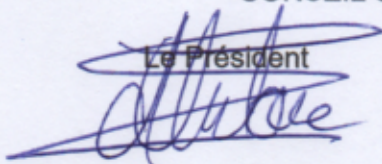
M. Gilles Nagloo demande ou en est le site Internet dédié au Conseil Communal.
La secrétaire répond que c'est toujours en cours de construction.

Le Président rappelle les dates des prochains Conseil à savoir le lundi 29 octobre et le mercredi 12 décembre prochains.

Sans autre intervention, la séance est levée à 21h.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

~~Le Président~~



La secrétaire

